



Obligation des parents de payer les études de leurs enfants

Par **eozen**, le 11/01/2018 à 11:13

Bonjour,

- 1) jusqu'à quand les parents doivent-ils entretenir leurs enfants étudiants?
- 2) quelle est la limite des fonds consacrés à l'entretien des enfants étudiants?
- 3) les parents ont-ils l'obligation de payer le permis de conduite à leurs enfants?

Merci.

Par **cocotte1003**, le 11/01/2018 à 16:05

Bonjour, le permis de conduire ne rentre pas dans les obligations éducatives. Les parents doivent entretenir leur enfant jusqu'à ce que ce dernier soit autonome dans la limite de leur moyen financier c'est à dire que le choix d'étude doit correspondre au possibilité des parents et ne pas vouloir un lieu d'étude éloigné pour avoir un studio au lieu de choisir l'école la plus proche. L'enfant majeur doit dournir des preuves de son aciduité scolaire, cordialement